

SYNTHESE DE L'AUDIT DU PANEL MEDIAMAT ET MEDIAMAT'THEMATIK 2014

Le panel Médiamat / Médiamat'Thématic a pour objectif de mesurer l'audience individuelle à domicile des chaînes de télévision diffusées quel que soit leur mode de réception (hertzien numérique (TNT), câble, satellite, ADSL, fibre optique). Les résultats d'audience sont publiés sur une base quotidienne pour les chaînes nationales hertziennes et pour certaines chaînes de la TNT (Médiamat), semestrielle pour les chaînes du câble et du satellite (Médiamat'Thématic) et selon une périodicité adaptée aux besoins des clients, pour les autres chaînes de la TNT.

Le présent audit couvre l'année 2014. Cette année est essentiellement marquée par la prise en compte à partir du 29 septembre 2014, de l'audience en catch-up sur écran de télévision pour les chaînes disposant de ce service et ayant procédé à un marquage spécifique de leur contenu.

Le CESP souligne que le champ de la mesure exclut toutes les consommations de la télévision (live ou en différé) effectuées sur d'autres supports que les récepteurs TV (écoute via Internet, sur un ordinateur, une tablette, un smartphone....) à domicile ou hors du domicile.

Le CESP rappelle que la méthodologie et les résultats propres aux sur-échantillons régionaux spécifiques à la chaîne « France 3 » sont hors champ de l'audit, ainsi que les résultats publiés par Médiamétrie, pour des clients spécifiques, sur des univers ad hoc (du type Médiamat Editeurs).

A partir de ses différents contrôles et analyses sur l'exercice du panel Médiamat / Médiamat'Thématic :

Le CESP considère satisfaisants en 2014 :

- l'évolution du périmètre de la mesure avec la prise en compte de l'audience en catch-up sur écran de télévision,
- l'utilisation des données d'équipement issues de l'enquête « Home Devices » pour le cadrage et le redressement du panel (à partir de septembre 2014),
- la part des foyers recevant la télévision par le câble et l'ADSL dans l'échantillon du panel,
- la proportion de foyers répondants effectifs quotidiens pour le calcul des résultats d'audience (91,2% de foyers répondants effectifs en moyenne),
- l'utilisation du fichier des interviewés de l'enquête de cadrage "Home Devices", ayant donné leur accord pour être rappelés, comme source de recrutement des nouveaux panélistes, source récente et contrôlable,
- la diminution des délais entre l'accord de principe donné par les foyers pour entrer dans le panel et l'installation effective des audimètres dans les foyers.

Le CESP considère également satisfaisants :

- l'amélioration de la représentativité du panel sur certains critères, due à la poursuite de la restructuration de l'échantillon en vue de réduire les déformations volontaires précédemment appliquées,
- la dispersion géographique globale des panélistes sur l'ensemble du territoire,
- la formation, le suivi, l'encadrement et le travail des enquêteurs au niveau du recrutement des nouveaux foyers.

Le CESP émet des réserves sur :

- la structure du panel en termes de multi-équipement télévision active qui reste sous représenté de 3 points, et de possession d'ordinateur, fortement surreprésentée (+ 8,6 points). Bien que ces critères soient pris en compte dans le redressement, ces différences d'équipement peuvent entraîner des biais dans le comportement audiovisuel des foyers,
- le déficit d'individus âgés de 18 à 30 ans dans l'échantillon du panel.

Remarque :

En ce qui concerne les résultats d'audience, le CESP souligne que la restitution de l'audience de la catch-up sur écran de télévision diffère selon la technique de marquage choisie par la chaîne. Les résultats sont publiés :

- ▶ soit en "jour de diffusion" c'est-à-dire que l'audience est réaffectée au programme visionné qui a pu être diffusé par le passé (comme pour le différé).
- ▶ soit en "jour de visionnage" c'est-à-dire au moment où les contenus ont été consommés.

Le CESP recommande aux utilisateurs :

- d'être vigilants, comme pour toutes les enquêtes, dans l'exploitation des résultats du panel sur des cibles à faibles effectifs et des chaînes à faible audience.

En 2014, le CESP recommande :

- d'harmoniser la mesure de l'audience en catch-up sur écran de télévision, afin que cette audience soit restituée dans les résultats de manière identique quelle que soit la chaîne,
- de faire évoluer l'outil d'exploitation des bases pré-qualifiées, afin de pouvoir utiliser simultanément davantage de critères dans la recherche des quotas,
- de poursuivre le rééquilibrage de la structure de l'échantillon du panel en :
 - ▶ représentant mieux les individus âgés de 18 à 30 ans dans le panel en envisageant par exemple des quotas plus fins au niveau du recrutement,
 - ▶ améliorant la représentativité de l'échantillon sur certains équipements sur ou sous représentés, en particulier la possession d'ordinateur, le multi-équipement en télévision active et la réception satellite,

Le CESP recommande aussi :

- de réduire le nombre de critères de redressement,
- de poursuivre l'amélioration de la gestion des hors quotas lors du recrutement des nouveaux foyers, afin d'optimiser le rendement des numéros appelés,
- de procéder à une exploitation statistique systématique des résultats de l'enquête de recensement pour avoir une vision globale des évolutions du panel.

Enfin, le CESP recommande de poursuivre l'élargissement du périmètre de la mesure de l'audience de la télévision en prenant en compte les consommations de la télévision effectuées sur d'autres supports que les récepteurs TV, compte tenu du développement des nouvelles pratiques d'écoute de la télévision (écoute *via* Internet, sur un ordinateur, une tablette, un smartphone....).

*Le Comité Scientifique
Le 22 septembre 2015*